

LE BREF

LE FRANÇAIS, LANGUE DE TRAVAIL ET DE SERVICE

DÉCEMBRE 2025

VOLUME 54 - NO 2

DOSSIERS
POLITIQUES P.02

PROFILS DE
MEMBRES P.13

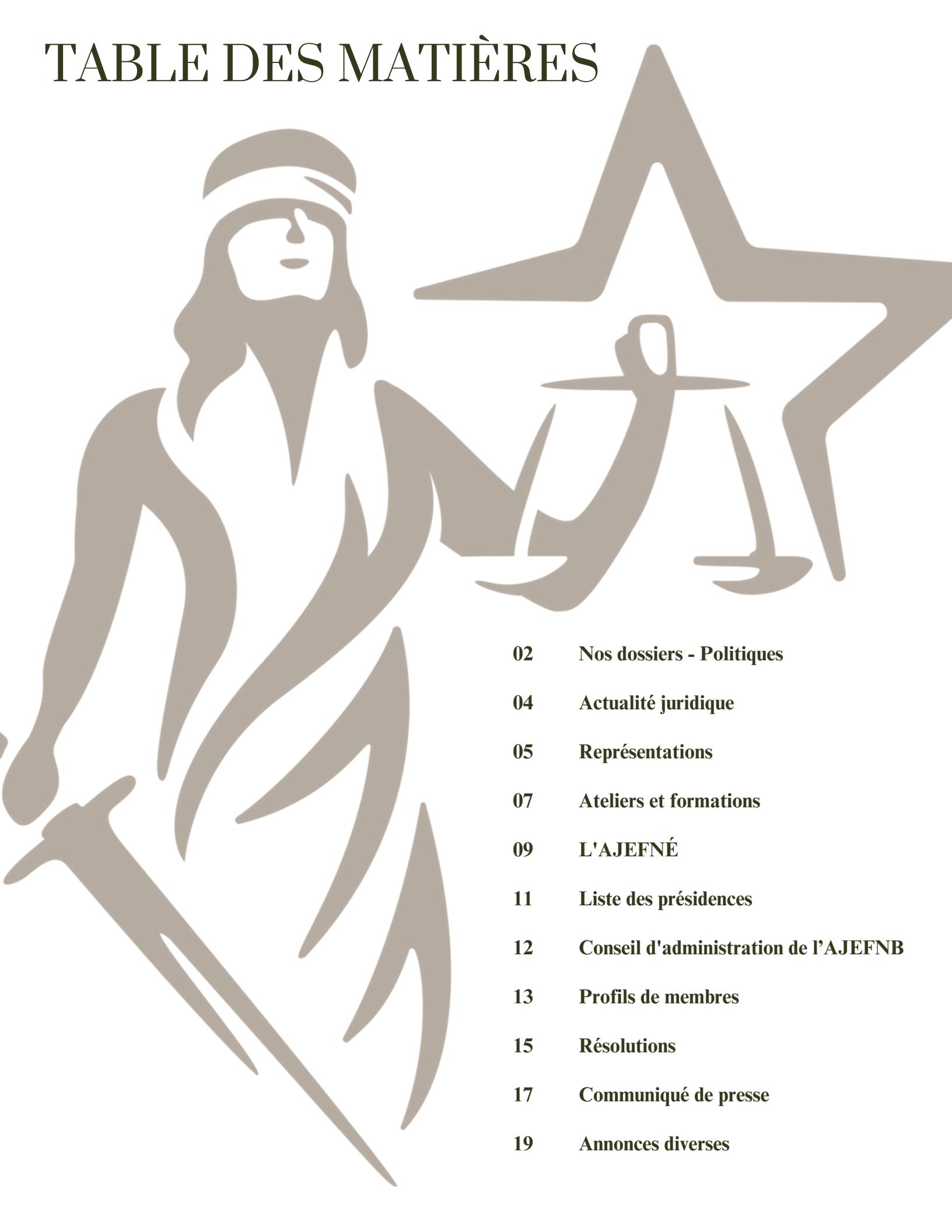
W W W . A J E F N B . N B . C A



AJEFNB

Association des
juristes d'expression française
du Nouveau-Brunswick

TABLE DES MATIÈRES

- 
- 02 Nos dossiers - Politiques**
 - 04 Actualité juridique**
 - 05 Représentations**
 - 07 Ateliers et formations**
 - 09 L'AJEFNÉ**
 - 11 Liste des présidences**
 - 12 Conseil d'administration de l'AJEFNB**
 - 13 Profils de membres**
 - 15 Résolutions**
 - 17 Communiqué de presse**
 - 19 Annonces diverses**

Rencontre entre l'AJEFNB et le Commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick

Le jeudi 27 novembre 2025, l'AJEFNB a rencontré Maître Shirley C. MacLean, c.r. dans les locaux du Commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick (« CLON.-B.») à Fredericton. La rencontre a permis de discuter des enjeux touchant nos deux entités et de lancer des discussions sur la prochaine révision de la *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick (« *Loi* »), qui se fera d'ici le 31 décembre 2026. Nous avons, entre autres, discuté des ajouts essentiels aux pouvoirs du Commissaire aux langues officielles qui se retrouvent dans les recommandations du Rapport Finn-McLaughlin (« *Rapport* ») de 2021. On se rappellera que le *Rapport* contenait, entre autres, à la recommandation 3, les éléments suivants :

Que les dispositions de la Loi reliées au poste de commissaire aux langues officielles soient révisées afin d'accroître l'efficacité et la pertinence de cette fonction auprès de la population du Nouveau-Brunswick :

3.1 Enquête et obligation de répondre : Qu'on ajoute à l'article 43 de la Loi une disposition obligeant l'institution faisant l'objet d'un rapport d'enquête de répondre au commissaire dans un délai de 30 jours ouvrables. Cette réponse devra inclure les mesures qui seront prises pour corriger la situation ou, si aucune mesure n'est prise ni envisagée, les raisons pour ne pas donner suite au rapport d'enquête. En cas de défaut, le commissaire pourra s'adresser au tribunal pour obtenir une ordonnance enjoignant les parties à fournir une réponse.

3.2 Suivi du rapport annuel : Qu'on modifie le paragraphe 43(21) afin de prévoir que le rapport annuel du commissaire sera déposé à l'Assemblée législative et considéré par le Comité permanent des langues officielles

qui est proposé et par l'Assemblée législative afin d'en assurer le suivi.

3.3 Réponse du premier ministre : Qu'on modifie la Loi pour y ajouter l'obligation pour le premier ministre de déposer à l'Assemblée législative, dans les 90 jours suivant la réception du rapport annuel du commissaire, une réponse écrite dans laquelle il précise les mesures que le gouvernement entend prendre pour y donner suite ou, si aucune mesure n'est prise ou envisagée, les raisons pour ne pas donner suite à des recommandations en particulier. Cette réponse écrite doit aussi être considérée par le Comité permanent des langues officielles qui est proposé.

3.4 Arbitrage : Qu'on étudie la possibilité d'instaurer dans la Loi un processus d'arbitrage pour régler les différends entre le gouvernement et le commissaire ou les plaignants. Le recours à l'arbitrage pourrait produire des solutions plus rapidement et moins coûteuses que le renvoi de l'affaire au tribunal.

Cette rencontre a permis d'établir les bases d'une relation axée sur la collaboration entre l'AJEFNB et le CLON.-B. Des discussions régulières entre nos deux entités seront favorisées dans les prochains mois, toujours en vue de la révision de la *Loi*.

Nous remercions le commissaire pour les échanges constructifs et son écoute.



Announce de la révision de la Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick

Le 7 novembre dernier, la première ministre du Nouveau-Brunswick, Susan Holt, a annoncé que la *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick (« *Loi* ») sera révisée d'ici le 31 décembre 2026, cinq ans plus tôt que prévu dans l'ancienne révision, refondue en 2023. La première ministre, qui est également la ministre responsable des Langues officielles, a fait adopter une motion à l'Assemblée législative demandant au Comité permanent des langues officielles (« le Comité ») d'entamer une révision avant la fin de l'année prochaine et de tenir compte de toutes les recommandations du rapport Finn-McLaughlin daté de 2021.

Le 10 décembre dernier, les deux commissaires chargés de la révision de la *Loi* de 2021, Yvette Finn et John McLaughlin, ont comparu devant le Comité afin de répondre aux questions concernant leur propre rapport. Selon M. McLaughlin, les recommandations touchant le Commissariat aux langues officielles de la province seraient, selon lui, les plus faciles à mettre en œuvre. Il s'agit donc d'une excellente piste pour la suite des choses.

Reste maintenant à voir le calendrier que proposera le Comité en vue d'atteindre la révision de la *Loi* promise pour le 31 décembre 2026 par la première ministre. Éventuellement, l'AJEFNB soumettra un mémoire soulevant les éléments à modifier ou à ajouter à la *Loi* et demandera au Comité à être invité à titre de témoin afin d'expliquer les éléments de son mémoire et la mise en œuvre de ces derniers.

Nous souhaitons que cette révision ait des effets réellement bénéfiques pour les deux communautés linguistiques officielles de la province et qu'elle fasse l'objet d'une réelle révision quant à son contenu et à sa mise en œuvre, contrairement à ce que nous avons connu en 2021.

Nous attendons avec impatience les prochaines étapes de ce processus!



Intervention à la CSC

(Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick c. Le très honorable premier ministre du Canada)

On se rappellera que la SANB avait entamé une poursuite contre le gouvernement fédéral suite à la nomination d'une lieutenante-gouverneure qui n'était pas bilingue. La décision de première instance, rendue le 14 avril 2022, donnait en partie raison à la SANB. Le très honorable premier ministre du Canada avait alors fait appel de la décision, lequel a été entendu le 15 juin 2023 devant la Cour d'appel du N.-B.

Le 23 mai 2024, la Cour d'appel a rendu son jugement dans lequel elle a accueilli l'appel et infirmé le jugement de première instance. La Cour a, entre autres, conclu que le paragraphe 20(2) de la *Charte canadienne des droits et libertés* (« *Charte* ») n'impose pas d'obligation de bilinguisme lors de la nomination d'un lieutenant-gouverneur et que ce dernier n'est pas une institution distincte au sens de l'article 16.1 de la *Charte*. Le 22 août 2024, la SANB a déposé une demande d'autorisation d'appel à la Cour suprême du Canada (« CSC ») afin d'interjeter appel du jugement de la Cour d'appel du N.-B. Le 27 février 2025, la CSC a accueilli la demande d'autorisation d'appel de la SANB.

En avril dernier, l'AJEFNB a décidé de présenter une demande d'intervention à la CSC dans ce dossier. Cette demande a été accueillie le 15 juillet 2025 par la CSC. Lors de l'audience du 13 novembre dernier, l'AJEFNB a fait valoir trois arguments, soit que:

- 1) Les paragraphes 16(2) et 18(2) de la *Charte* doivent être interprétés de manière à donner vie à l'intention du Nouveau-Brunswick de s'assujettir à une obligation de bilinguisme inégalée au Canada;
- 2) Le paragraphe 16(2) de la *Charte* protège des droits substantiels autonomes et, à tout le moins, le caractère « officiel » des deux langues ainsi que leur égalité de « statut »; et
- 3) Le paragraphe 18(2) de la *Charte*, interprété à la lumière du paragraphe 19(2) et de l'article 16.1 de la *Charte*, requiert le bilinguisme du lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick.



REPRÉSENTATIONS

Mai 2025 à décembre 2025

2 mai 2025 : Visioconférence du réseau de la FAJEF
(Me Pascale Rioux-Doucet)

14-15 mai 2025 : Équipe Acadie 2025 à Fredericton
(Me Pascale Rioux-Doucet et Me J.M. Denis Lavoie)

25 juin 2025 : Visioconférence du réseau de la FAJEF
(Me Pascale Rioux-Doucet)

5 septembre 2025 : Rencontre entre la direction générale et la présidence à Moncton (Me Pascale Rioux-Doucet et Me J.M. Denis Lavoie)

10 septembre 2025 : Visioconférence du réseau de la FAJEF (Me Pascale Rioux-Doucet)

10 septembre 2025 : Présentation de l'AJEFNB dans le cours d'introduction au droit de la Faculté de droit de l'Université de Moncton (Me Pascale Rioux-Doucet)

18 septembre 2025 : Rencontre du Conseil d'administration de l'AJEFNB

7 octobre 2025 : Rencontre virtuelle avec l'Association des parents francophones du N.-B. (Me Pascale Rioux-Doucet)

21 octobre 2025 : Rencontre du Conseil d'administration de l'AJEFNB

24 octobre 2025 : Assemblée générale annuelle de l'AJEFNB à la Faculté de droit de l'Université de Moncton



Équipe Acadie 2025 en présence du ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail; des Affaires intergouvernementales; responsable de l'immigration; responsable des Affaires militaires; responsable du Conseil de la recherche et de la productivité.



REPRÉSENTATIONS

Mai 2025 à décembre 2025

24 octobre 2025 : Rencontre du Conseil d'administration de l'AJEFNB

28 octobre 2025 : Rencontre du Conseil d'administration de la FAJEF (Me J.M. Denis Lavoie et Me Marie-Eve Nowlan)

29 octobre 2025 : Rencontre annuelle du comité consultatif sur l'accès à la justice de Justice Canada à Ottawa (Me Pascale Rioux-Doucet et Me J.M. Denis Lavoie)

30 octobre 2025 : Rencontre du réseau de la FAJEF à Ottawa (Me Pascale Rioux-Doucet)

10 novembre 2025 : Rencontre avec le comité organisateur de l'événement AGORA qui aura lieu en juin 2026 (Me Pascale Rioux-Doucet)

13 novembre 2025 : Intervention à la Cour suprême du Canada dans le dossier du lieutenant-gouverneur

20 novembre 2025 : Remise du Prix Franklin O. Leger, c.r. 2025 à Moncton (Me J.M. Denis Lavoie)

24 novembre 2025 : rencontre entre la direction générale et la présidence à Moncton (Me Pascale Rioux-Doucet et Me J.M. Denis Lavoie)

27 novembre 2025 : Rencontre avec le Commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick à Fredericton (Me Pascale Rioux-Doucet et Me J.M. Denis Lavoie)

2 décembre 2025 : Rencontre virtuelle avec la Fédération franco-ténoise (Me Pascale Rioux-Doucet)



Rencontre du Comité consultatif de l'accès à la justice dans les deux langues officielles à Ottawa - Me J.M. Denis Lavoie, Me Elys Gagné (AJEFA) et Me Rénald Rémillard (FAJEF)



ATELIERS ET FORMATIONS

Mai 2025 à décembre 2025

1^{er} octobre 2025 : Conférence juridique gratuite sur les testaments et les procurations à Petit-Rocher dans le cadre du projet d'information sur les droits des personnes aînées francophones (Me Florian Arseneault)

9 octobre 2025 : Conférence juridique gratuite sur le droit à l'école secondaire Népisiguit de Bathurst dans le cadre du projet dans les écoles secondaires francophones (Me Alexandre Vienneau)

14 octobre 2025 : Conférence juridique gratuite sur les testaments et les procurations à Shédiac dans le cadre du projet d'information sur les droits des personnes aînées francophones (Me Mélanie McGrath)

15 octobre 2025 : Conférence juridique gratuite sur le droit à l'école Louis-Mailloux de Caraquet dans le cadre du projet dans les écoles secondaires francophones (Me Alexandre Vienneau)

20 octobre 2025 : Conférence juridique gratuite sur le droit à l'école l'Odyssée de Moncton dans le cadre du projet dans les écoles secondaires francophones (Me Pascale Rioux-Doucet)



20 octobre 2025 : Deux conférences juridiques gratuites sur le droit à la Polyvalente Thomas-Albert de Grand-Sault dans le cadre du projet dans les écoles secondaires francophones (Me Alexandre Vienneau)

21 octobre 2025 : Conférence juridique gratuite sur les testaments et les procurations à Rogersville dans le cadre du projet d'information sur les droits des personnes aînées francophones (Me Mélanie McGrath)

22 octobre 2025 : Conférence juridique gratuite sur les testaments et les procurations à Lamèque dans le cadre du projet d'information sur les droits des personnes aînées francophones (Me Kevin J. Haché)



24 octobre 2025 : Formation professionnelle sur les procurations, les obligations fondées de pouvoir et la capacité (Me Monica Barley)

24 octobre 2025 : Formation professionnelle sur les obligations déontologiques (Me G. Robert Basque, c.r.)



ATELIERS ET FORMATIONS

Mai 2025 à décembre 2025



28 octobre 2025 : Conférence juridique gratuite sur les testaments et les procurations à Tracadie dans le cadre du projet d'information sur les droits des personnes aînées francophones (Me Kevin J. Haché)

29 octobre 2025 : Conférence juridique gratuite sur les testaments et les procurations à Campbellton dans le cadre du projet d'information sur les droits des personnes aînées francophones (Me Alexandre Vienneau)

30 octobre 2025 : Deux conférences juridiques gratuites sur le droit à l'école W.A. Losier de Tracadie dans le cadre du projet dans les écoles secondaires francophones (Me Alexandre Vienneau)

31 octobre 2025 : Formation professionnelle sur le contre-interrogatoire des témoins ordinaires et experts (Me Nicholas Léger-Riopel)

13 novembre 2025 : Formation professionnelle sur la possible réforme du droit international privé au Nouveau-Brunswick (Me Adrien Abermacher)

14 novembre 2025 : Trois conférences juridiques gratuites sur le droit à l'école Saint-Anne de Fredericton dans le cadre du projet dans les écoles secondaires francophones (Me Pascale Rioux-Doucet)

4 décembre 2025 : Journée de formations professionnelles à Edmundston (Me Pascale Rioux-Doucet)

16 décembre 2025 : Conférence juridique gratuite sur les testaments et les procurations par vidéoconférence dans le cadre du projet d'information sur les droits des personnes aînées francophones (Me Anik Bossé, c.r.)

17 décembre 2025 : Conférence juridique gratuite sur le droit à l'école Clément Cormier de Bouctouche dans le cadre du projet dans les écoles secondaires francophones (Me Pascale Rioux-Doucet)

18 décembre 2025 : Conférence juridique gratuite sur les testaments et les procurations à Edmundston dans le cadre du projet d'information sur les droits des personnes aînées francophones (Me Anik Bossé, c.r.)





Le 7 novembre 2025,    Halifax

Une journ  e pour l'inclusion et la justice en fran  ais

L'AJEFN   mobilise la communaut   juridique pour renforcer l'acc  s    la justice et c  l  brer l'engagement francophone

L'Association des juristes d'expression fran  aise de la Nouvelle-  cosse (AJEFN  ) a tenu une journ  e marquante qui illustre sa mission : garantir un acc  s r  el    la justice en fran  ais dans une province o   les droits linguistiques demeurent fragiles. Entre formation professionnelle, assembl  e g  n  rale et cocktail de r  seautage, l'  v  nement a r  uni des juristes, des partenaires institutionnels et des leaders francophones autour d'un objectif commun : b  tir une justice plus inclusive et quitable.

La journ  e a t   consacr  e    une formation anim  e par La Maison Turquoise & S  eurs, reconnue pour son expertise en mati  re d'inclusion et de droits fondamentaux. Sous le th  me « Des outils pour une pratique juridique plus inclusive », les participantes et participants ont explor   des approches concr  tes pour adapter leurs pratiques aux r  alit  s des communaut  s francophones minoritaires. Loin d'  tre

th  orique, la formation a mis l'accent sur la posture professionnelle, la communication claire et la prise en compte des traumatismes, afin de r  duire les barri  res qui freinent l'acc  s    la justice. « L'inclusion n'est pas un concept abstrait, c'est une responsabilit   partag  e », a rappel   Sarah Dennene, cofondatrice de La Maison Turquoise.

En fin d'apr  s-midi, l'Assembl  e g  n  rale annuelle a permis de faire le bilan des actions de l'AJEFN  , dont le r  le strat  gique s'affirme chaque ann  e. L'association ne se limite pas    offrir des services : elle agit comme porte-voix des droits linguistiques, en plaidant pour des politiques publiques et des pratiques judiciaires respectueuses des deux langues officielles. Le cocktail qui a suivi a t   l'occasion de renforcer les liens et de c  l  brer l'engagement. Moment fort : la remise du Prix du juriste 2025    Monsieur Darrell Samson, figure embl  matique de la francophonie canadienne. Son parcours, de l'  ducation    la politique f  d  rale, t  moigne d'un engagement constant pour la dualit   linguistique et la nomination de juges bilingues. Le prix lui a t   remis par le s  nateur R  jean Aucoin, membre fondateur de l'AJEFN  , devant une assembl  e inspir  e par ces leaders.

Cette journée n'aurait pu voir le jour sans le soutien de partenaires engagés : Justice Canada, le Gouvernement du Québec via le Programme d'appui à la francophonie canadienne (PAFC) – Volet II « Transfert d'expertise », et le Gouvernement de la Nouvelle-Écosse par l'Office des affaires acadiennes et de la francophonie. Ces contributions s'inscrivent dans la coopération intergouvernementale Québec-Nouvelle-Écosse, qui vise à renforcer les liens entre francophones et à accroître la visibilité du français dans les institutions.

En organisant cette journée, l'AJEFNÉ confirme son rôle de catalyseur du changement. Dans un contexte où les droits linguistiques sont encore trop souvent théoriques, l'association agit pour que la justice en français devienne une réalité quotidienne. « Nous devons continuer à unir nos forces pour que nos communautés ne soient plus confrontées à des choix injustes entre langue et accès à la justice », a souligné Vincent Anama, directeur général de l'AJEFNÉ. Cette ambition se traduira par de nouvelles formations, des partenariats renforcés et une présence accrue dans les débats publics, afin que la voix des francophones en situation minoritaire soit entendue et respectée.

Photos et légendes

Photo 1 : Photo de groupe des participants à la formation animée par La Maison Turquoise & Sœurs.

Photo 2 : De gauche à droite : Vincent Anama – directeur général de l'AJEFNÉ, Réjean Aucoin – Sénateur, Nawal Dahmane – directrice adjointe de l'AJEFNÉ et Darrell Samson – Récipiendaire du Prix du juriste 2025.

Photo 3 : De gauche à droite : Vincent Anama – directeur général de l'AJEFNÉ, Réjean Aucoin – Sénateur, Sarah Dennene et Nelly Dennene de La Maison Turquoise, Nawal Dahmane – directrice adjointe de l'AJEFNÉ.



PRÉSIDENCES DE L'AJEFNB

FONDÉE EN 1987



1987 ~ 1989
Maurice Bourque

1989 ~ 1991
Sylvio LeBlanc

1991 ~ 1992
Louise Somers

1992 ~ 1994
Euclide LeBouthillier

1994 ~ 1996
Basile Chiasson

1996 ~ 1998
Honoré Bourque

1998 ~ 1999
Serge Rousselle

1999 ~ 2001
Luc Desjardins

2001 ~ 2002
Charles Gervais

2002 ~ 2003
Louise Aucoin

2003 ~ 2004
Harold Michaud

2004 ~ 2005
Lynne Castonguay

2005 ~ 2007
Sacha D. Morisset

2007 ~ 2010
Anik Bossé

2010 ~ 2011
Serge Rousselle

2011 ~ 2014
Julie Emond-McCarthy

2014 ~ 2016
Mélanie Tremblay

2016 ~ 2018
Yves Goguen

2018 ~ 2024
Florian Arsenault

1987-1989 Maurice BOURQUE

1989-1991 Sylvio LEBLANC

1991-1992 Louise SOMERS

1992-1994 Euclide
LEBOUTHILLIER

1994-1996 Basile CHIASSON

1996-1998 Honoré BOURQUE

1998-1999 Serge ROUSSELLE
(remplacé par Pierre GIONET, par intérim)

1999-2001 Luc DESJARDINS

2001-2002 Charles GERVAIS

2002-2003 Louise AUCOIN

2003-2004 Harold MICHAUD

2004-2005 Lynne CASTONGUAY

2005-2007 Sacha D. MORISSET

2007-2010 Anik BOSSÉ

2010-2011 Serge ROUSSELLE

2011-2014 Julie EMOND-
MCCARTHY

2014-2016 Mélanie TREMBLAY

2016-2018 Yves GOUGUEN

2018-2024 Florian ARSENEAULT

2024-aj. J.M. Denis LAVOIE



CONSEIL D'ADMINISTRATION 2025 - 2026



J.M. DENIS LAVOIE
Président



SAMUEL GAGNON
Vice-président



BRIGITTE OUELLETTE
Secrétaire-trésorière



ALEXANDRE VIENNEAU
Rep. Chaleur



MONICA PLOURDE Rep. Madawaska



MARILYNE ST-LAURENT Rep. Restigouche



TINA LAGACÉ-RIVARD Rep. Carleton-Victoria



MARIE-EVE NOWLAN Rep. Westmorland



PIERRE FOUCHER
Rep. Services juridiques



STÉPHANIE LUCE
Rep. Miramichi/Kent



SAMUEL LEBLANC
Rep. Corps professoral



DAMIEN LAHITON
Juriste issu de
l'immigration francophone



SUE DUGUAY
Rep. Fredericton



HAROLD MICHAUD
Rep. Péninsule-Acadienne



BIONCA BASTARACHE
Rep. Fundy



PIERRE-VINCENT GUIGNARD
Rep. Étudiant.e.s de l'UdeM



Damien Lahiton

Avocat et juriste issu de l'immigration
francophone



Damien est né à Saint-Pierre et Miquelon (France). Fier Acadien d'adoption, Damien est arrivé au Canada en 2004 où il a été chaleureusement accueilli par la population Néo-Brunswickoise. Il a obtenu sa résidence permanente en 2008 et sa citoyenneté canadienne en 2014. En 2022, il a parrainé la demande de regroupement familial de ses parents, qui sont de fiers résidents permanents du Canada depuis 2024.

Damien est Procureur de la Couronne au sein du Service des poursuites pénales du Canada depuis 2015. Titulaire d'un Baccalauréat en traduction (2007) et d'un Baccalauréat en droit (2010) de l'Université de Moncton,

Damien a effectué son stage à la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick (2011) avant d'agir comme Procureur de la Couronne provinciale puis comme avocat de la défense.

Durant sa carrière, Damien a comparu à tous les niveaux de cour au Nouveau-Brunswick. Il a aussi eu des dossiers à l'Île-du-Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve.

Depuis 2019, Damien est membre de Youth Impact Jeunesse (Président de 2024 à 2026), une organisation à but non-lucratif du Nouveau-Brunswick qui construit et gère des maisons de répit pour les mères monoparentales ainsi que des maisons de transition pour les jeunes en difficulté et les victimes de trafic de personnes. Depuis 2020, Damien enseigne aussi des cours de plaidoirie et d'infractions criminelles à l'Université de Moncton.



Samuel Gagnon

Avocat et Vice-président



Avocat chez Ellsworth Johnson Michaud, Samuel Gagnon concentre sa pratique sur le litige civil, tant en première instance qu'en appel, axé sur les droits linguistiques, les successions, les relations de travail et les disputes commerciales. Samuel est titulaire d'un baccalauréat en sciences politiques et études canadiennes du Campus Saint-Jean (Université de l'Alberta), et possède une solide connaissance du système politique canadien, qu'il met au service de sa pratique juridique. Samuel a obtenu son diplôme en droit de l'Université de

Moncton en 2020, a travaillé de 2020 à 2022 en tant que chercheur et adjoint de direction auprès de l'Observatoire international des droits linguistiques, et a été admis au Barreau du Nouveau-Brunswick en 2023.

Avant son déménagement au Nouveau-Brunswick, Samuel a été longuement impliqué dans le milieu communautaire francophone de l'Ouest canadien. Il a œuvré dans le passé à divers postes auprès de Francophonie jeunesse de l'Alberta (2009 à 2017), la Fédération de la jeunesse canadienne française (2014 à 2016), l'Association canadienne-française de l'Alberta (2017), et l'Association des juristes d'expression française de l'Alberta (2018). Ses années d'implication au sein d'organismes communautaires en Alberta lui ont permis de développer une compréhension fine des besoins du secteur sans but lucratif en milieu minoritaire.

Bionca Bastarache

Avocate et Représentante de la région Fundy



Bionca Bastarache, fière Acadienne et originaire de Cocagne, a obtenu un baccalauréat ès arts avec une spécialisation en psychologie en 2015 de l'Université de Moncton. Elle a obtenu son Juris Doctor de la Faculté de droit de

l'Université de Moncton en 2019, où elle a fait du bénévolat auprès de la Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick. Elle a, par la suite, complété son stage chez Cantz Lutz Grant à Saint John. Depuis son admission au barreau en 2020, Me Bastarache pratique le litige civil. De 2020 à 2024, elle était membre du conseil d'administration d'Options Employment Outreach à Saint John. Lorsqu'elle n'est pas au travail, elle aime passer du temps en plein air avec son mari et son petit garçon, Wyatt.



RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE CA

Mai 2025 à décembre 2025

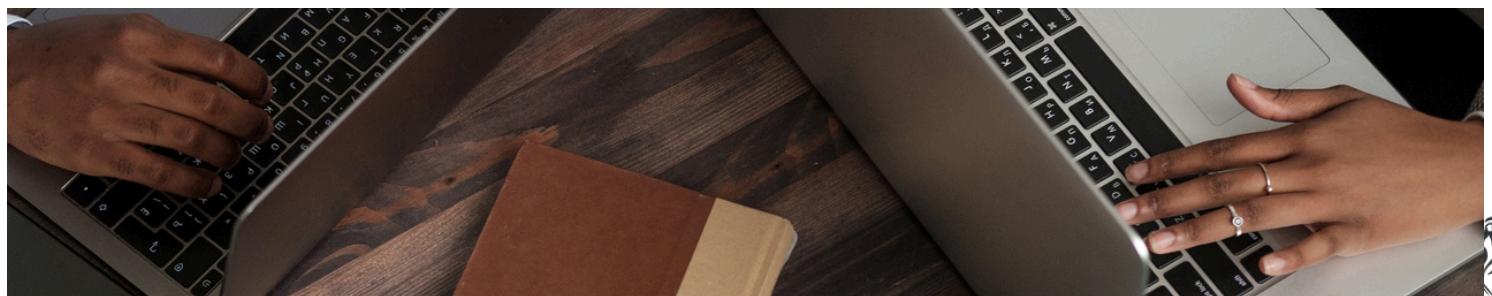
2 juillet 2025 : Il est proposé, et dûment appuyé, que l'Assemblée générale annuelle de l'AJEFNB soit tenue le 24 octobre 2025 à la Faculté de droit de l'Université de Moncton. Adoptée.

7 août 2025 : Il est proposé, et dûment appuyé, que l'AJEFNB utilise le surplus envisagé dans l'année financière 2024-2025 afin de créer un fonds de réserve. Adoptée.

Il est proposé, et dûment appuyé, que l'AJEFNB ne touche pas au fonds destiné aux recettes du livre des Règles de procédure annotées et que les recettes de la prochaine édition à paraître soient déposées dans ce fonds jusqu'à nouvel ordre. Adoptée.

18 septembre 2025 : Il est proposé, et dûment appuyé, que la recommandation d'adoption du nouveau Règlement n° 1 de l'AJEFNB soit faite à l'Assemblée générale annuelle 2025. Adoptée.

18 septembre 2025 : Il est proposé, et dûment appuyé, que l'AJEFNB fasse un don de 2 000\$ pour le Banquet des finissants de la Faculté de droit de l'Université de Moncton. Adoptée.



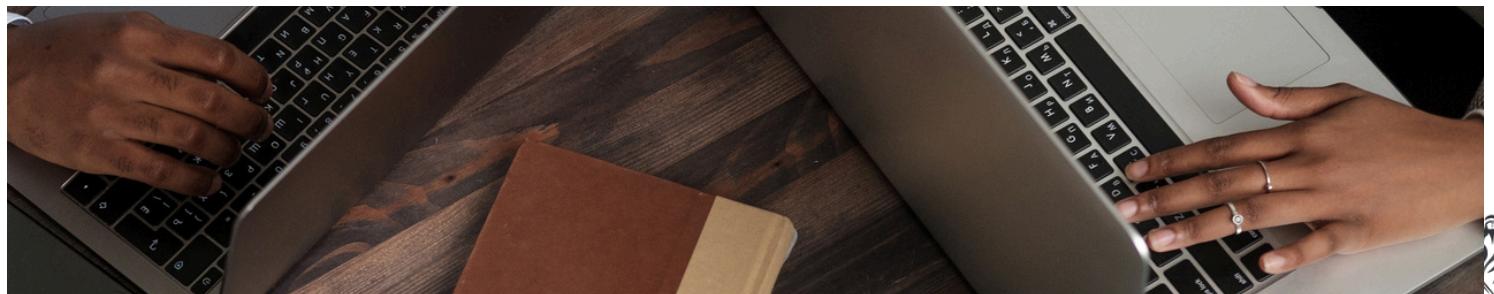
RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE CA

Mai 2025 à décembre 2025

18 septembre 2025 : Il est proposé, et dûment appuyé, que l'AJEFNB fasse un don de 250 \$ pour l'Association étudiante de la Faculté de droit de l'Université de Moncton (AÉDUM). Adoptée.

21 octobre 2025 : Il est proposé, et dûment appuyé, d'entériner l'ébauche des états financiers 2024-2025. Adoptée.

24 octobre 2025 : Il est proposé, et dûment appuyé, de retirer Florian Arseneault et Alexandre Vienneau comme signataires autorisés et d'ajouter Samuel Gagnon et Pascale Rioux-Doucet comme signataires autorisés de l'AJEFNB. Adoptée.



COMMUNIQUÉ

(Mai 2025 à décembre 2025)

2025-06-24 - Ouverture d'un tribunal de la santé mentale et des dépendances à Moncton

2025-07-04 – L'AJEFNB est attristée du décès de l'honorable Charles A. LeBlond

2025-07-22 – L'AJEFNB obtient l'autorisation d'intervenir à la Cour suprême du Canada

2025-07-22 – Intervention du procureur général du Nouveau-Brunswick à la Cour suprême du Canada



COMMUNIQUÉ

(Mai 2025 à décembre 2025)

2025-09-09 - Décision de la Cour d'appel du N.-B. dans le dossier de la fermeture des palais de justice de la péninsule acadienne

2025-11-10 – Révision de la *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick

2025-11-13 - Nomination de l'honorable juge Robert Dysart à la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick

2025-11-28 - Nomination de l'honorable juge Marc Philippe Savoie à la Cour provinciale

2025-12-10 - Nomination de l'honorable juge Mario J. Lanteigne à la Cour du Banc du Roi



ANNONCES DIVERSES

Formations professionnelles de l'AJEFNB

L'AJEFNB est toujours à la recherche de personnes conférencières et de sujets pour ses formations professionnelles. Si offrir une formation professionnelle vous intéresse, ou si vous avez des idées de sujets pour lesquels vous aimeriez recevoir une formation professionnelle, n'hésitez pas à contacter l'AJEFNB à association@ajefnb.nb.ca.

Volume 55, no 1 du Bref - Avril 2026

La prochaine édition de votre Bref sera publiée en avril 2026. Si vous avez des annonces diverses ou des éléments indispensables que vous aimeriez retrouver dans la prochaine édition, veuillez soumettre le tout par courriel au association@ajefnb.nb.ca.

RÉSEAUX SOCIAUX ET ADHÉSIONS

255 adhésions pour 2025



1274 abonnées



140 abonnées



129 abonnées



Joyeuses Fêtes!

Au nom du conseil d'administration et des employés de l'AJEFNB, nous vous souhaitons un joyeux temps des fêtes. Paix, santé, bonheur et prospérité pour l'année 2026!



Le Bref est publié par:

L'Association des juristes d'expression française du N.-B. inc.



18, avenue Antonine-Maillet
Pavillon Adrien-J.-Cormier
Université de Moncton Moncton, (N.-B.) E1A 3E9
(506) 853-4151
association@ajefnb.nb.ca
www.ajefnb.nb.ca



L'AJEFNB est une association à but non lucratif. Créeée en 1987, elle oeuvre activement à l'avancement de l'exercice du droit en français au Nouveau-Brunswick. Forte de ses 255 membres – avocates et avocats, juges, stagiaires, étudiantes et étudiants – elle occupe une place de choix sur la scène publique et politique.

Rédactrice : Me Pascale Rioux-Doucet

Copyright AJEFNB Tous droits réservés

Décembre 2025